

DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1 EST, RUE DE CASTELNAU, BP 101
REZ-DE-CHAUSSÉE, ACCÈS OUEST (ENTRÉE 101)
MONTRÉAL (QC) H2R 1P1
TÉL. 514 903 7627
COURRIEL energie @mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 22 mai 2026

M^e Carolina Rinfret, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5^e étage, bureau 5.100, CP 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Re: Dossier RDÉ R-4333-2026.

Hydro-Québec (Distribution) - Tarifs pour centres de données (CD) et usage cryptomonnaie (CB).

Demande de délai au 26 mai 2026 à 12 h. pour la demande de renseignements (DDR) de la Corporation de développement Waswanipi (CDW) à Hydro-Québec.

Chère Consœur,

La *Corporation de développement Waswanipi (CDW)* saurait gré à la Régie de l'énergie si celle-ci pouvait accorder un délai de deux jours ouvrables jusqu'au 26 mai 2026 à 12 h. pour la demande de renseignements (DDR) à Hydro-Québec (HQD) au présent dossier.

Malgré tous nos efforts, il ne sera en effet pas possible à la CDW de déposer sa demande de renseignements ce vendredi 22 mai 2026 12 h., en raison de la participation, pour un autre intervenant, tant du procureur soussigné que de l'analyste Monsieur Jean Schiettekatte, à l'audience de 4 jours en cours au Dossier R-4287-2024 Phase 4a, ainsi que du besoin simultané qu'il y a eu, pour eux, de déposer pour cet autre intervenant, cette semaine, deux demandes de renseignements respectivement aux Dossiers R-4189-2020 Ph. 4 et R-4334-2026 (sujets préliminaires) et de prendre connaissance d'une soixantaine de documents venant d'être déposés par Énergir au Dossier R-4334-2026 en vue d'entreprendre la préparation d'une seconde liste de sujets d'intervention à loger sous peu. Nous notons par ailleurs que la Régie a émis, hier le 21 mai 2026, pour des motifs similaires, une [Lettre A-0016 accordant un délai jusqu'au 26 mai 2026 pour les DDR de la FCEI à HQD](#).

À cela s'ajoute le fait que, suite au rejet par la Régie de l'énergie de la demande d'intervention du RTIEÉ (*dont l'intervention de la CDW dépendait en partie*), il a été nécessaire de réorganiser le contenu et le partage du travail au sein de l'intervention de la CDW. Ceci survient dans un contexte où plusieurs membres de l'équipe de la CDW ont été en déplacement au cours des derniers jours et que, de plus, la pause de la chasse à l'oie (*très pratiquée chez notre cliente et dans toute la communauté crie*) s'est déroulée cette année du 20 avril au 20 mai 2026.

Pour l'ensemble de ces raisons, la Corporation de développement Waswanipi (CDW) invite respectueusement la Régie de l'énergie à lui accorder, comme à la FCEI, une extension de délai jusqu'au mardi 26 mai 2026 à 12 h. pour le dépôt de la DDR à HQD. Comme la FCEI, nous soulignons que ce délai n'aura que peu ou pas d'effet sur le déroulement du dossier. De plus, nous n'aurions aucune objection à ce qu'HQD obtienne, si elle le demande, une extension de délai de deux jours ouvrables pour ses réponses.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Dominique Neuman", with a long horizontal flourish underneath.

Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de la *Corporation de développement Waswanipi (CDW)*

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique* de la Régie (SDÉ).